



Droit rétractation d'un contrat

Par **JPhi62**, le **15/06/2016** à **11:32**

Bonjour à toutes et à tous

Suite à une signature d'un contrat de conception d'un site internet, signé le 14/06/2016 j'ai fait la demande ce jour le 15/06/2016 d'une demande de rétractation par mail avec accusé et copie de celui-ci, ainsi qu'une demande par courrier postal recommandé avec accusé de réception, on m'a déjas appelé et on me dit que le fait d'avoir coché la casse de demande au fournisseur de commencer à exécuter la prestation dès la signature du présent contrat, me donne bien le droit de rétractation dans un délai de 14 jours mais que je leur dois quand même les frais d'adhésion et de mise en ligne.

Mais suis-je réellement redevable de ces frais malgré ma rétractation dans le délai de 3 jours?

Bien cordialement J-Philippe